

**Renaud Camus voulait juste  
sauver trois Africains de la  
noyade...**



En lisant le compte rendu du procès de Renaud Camus par François Bousquet, on prend conscience des dérives de la

justice et du secteur associatif droit-de-l'homme français.

*J'étais au procès de Renaud Camus, l'ambiance n'était pas vraiment "Charlie"*

Toutes ces associations dites antiracistes sont devenues en réalité les acteurs mafieux d'un vrai business et même d'un quasi-racket, avec la complicité de certains juges et procureurs qui ne classent pas purement et simplement les plaintes ignominieuses et dénuées de tout fondement déposées par cette nouvelle criminalité en col humanitaire.

Car tout est devenu prétexte à plainte supposée antiraciste, les propos les plus anodins, les expressions les plus historiquement françaises. Bref, c'est toute une guerre de tranchées qui a été déclarée à la littérature et à la langue françaises, préludes à l'effacement de notre civilisation, au profit du commerce le plus éhonté.

Tout ce petit monde criminogène (juges, associations-parties civiles et leurs avocats), s'est établi en pool privé d'extorsion de fonds.

Ces fonctionnaires, magistrats du secteur public du ministère de la Justice, ont investi le secteur marchand par la signature implicite d'un vrai partenariat public-privé exonéré de charges sociales et d'impôts, qui s'est mis à prospérer sans que les pouvoirs, législatif comme exécutif, y aient trouvé le moins du monde à redire.

Il n'est pas très éthique pour un magistrat de détourner les ressources du secteur public, y compris la loi votée par le législateur, pour leur utilisation à des fins lucratives privées.

Cette situation ne va pas sans poser la question de l'application de la loi fiscale et des prélèvements sociaux sur les recettes de cette nouvelle activité marchande, si criminelle et illicite soit-elle. On rappellera que le fisc

n'est pas juge de la licéité (comme de la moralité) de l'activité, commerciale ou non, qu'il est chargé de taxer, et que même les bénéfices tirés de la vente de stupéfiants, de détournements de fonds ou de la prostitution, sont imposables. Il serait donc temps que le Parquet National Financier mette son nez dans cette activité non déclarée au registre du commerce, donc nécessairement occulte, exercée sous couvert d'une qualification éhontée de « réparation » (par allocation de dommages-intérêts), alors que l'expression de la vérité n'a rien à voir à quelque dommage que ce soit, envers quiconque, étant par nature neutre.

Une vérité est une vérité, et celui qui s'en offusque est également par nature celui qu'elle dérange.

Donc quelqu'un qui est en délicatesse avec la vérité du monde doit d'abord se mettre en conformité morale et éthique avec celle-ci, au lieu de s'en prendre au messenger de cette vérité. Par exemple, si je dis et écris, au vu de vidéos, films ou reportages, que dans telle affaire de racailles de banlieue, les voyous sont exclusivement des Noirs, ou des Arabes, ou des Musulmans, il n'y a rien de raciste là-dedans, c'est un constat objectif.

Si lesdits Noirs, Arabes ou Musulmans se mettaient en conformité avec la légalité, la vérité constatée par le film m'obligerait à dire qu'il n'y a aucun Noir, aucun Arabe ni aucun Musulman dans la délinquance qui m'est donnée à voir. C'est bien là la dérive mafieuse de ces associations, se développant avec la complicité de certains magistrats qui instruisent et jugent la plupart des affaires réputées « racistes », à savoir remplacer l'objectivité par la subjectivité. Or tout juge (ici pénal) a un devoir d'objectivité, et ne doit surtout pas laisser libre cours à ses impressions idéologiques. Il doit appréhender les faits de manière neutre, quasi-scientifique, avant d'apprécier leurs étendue et gravité, pour leur appliquer (si nécessaire) la règle de droit juste.

On peut aussi soulever la problématique des magistrats qui n'auraient plus la hauteur d'esprit leur permettant de se dégager de la qualification que les plaignants donnent aux faits incriminés pour y regarder plus avant et statuer par eux-mêmes.

Ainsi, si une association réputée antiraciste dit à un magistrat « ces propos sont racistes », certains magistrats instructeurs auront alors tendance à accueillir favorablement cette manipulation de la vérité puisque c'est une association antiraciste qui l'affirme. Bref, ici ils manquent à leur charge par paresse mentale, mère de tous les arbitraires quand il s'agit de justice.

Je reprends le tweet de Monsieur Camus :

**« Une boîte de préservatifs offerte en Afrique, c'est trois noyés en moins en Méditerranée, cent mille euros d'économie pour la Caf, deux cellules de prison libérées et trois centimètres de banquise préservés ».**

De quoi s'agit-il donc, en vérité, dans ce texte ?...

D'éviter trois noyés africains, de faire faire des économies aux caisses sociales françaises pour permettre au régime de continuer à exister, donc d'aider des démunis, d'éviter à certains Africains de finir dans une geôle française, et enfin de contribuer au combat écologique, donc en quelque sorte de participer au sauvetage du monde – rien de moins, mais pas plus.

Et on traîne son auteur, visant quatre conséquences bénéfiques à user de préservatifs (d'ailleurs offerts !), quatre occasions d'agir dans l'intérêt vital de son prochain, devant une juridiction française ?..

Ainsi en voulant (notamment..) sauver la vie d'Africains, Monsieur Camus ferait montre de « racisme » selon les associations, parties civiles, et les magistrats, qui n'ont pas classé sans suite ?..

Autant vous le dire, c'est à vous dégoûter de faire le bien.

Qui peut croire que Mère Térésa, à Calcutta, n'a pas un instant pensé à chose semblable devant les misères dont elle a eu à connaître ?

Qui peut croire que pas un seul médecin humanitaire, devant les famines du tiers-monde, n'ait jamais eu une pensée analogue ?

Tenez, puisqu'on en est aux préservatifs, pourquoi ces associations auto-proclamées « antiracistes » ne traînent-elles pas l'association « act up », qui pousse copieusement à leur utilisation, devant les juridictions françaises ?

Et le gouvernement français, qui a fait de multiples campagnes d'information pour l'utilisation du préservatif, a-t-il été convoqué à la barre pour s'expliquer ?

Et les médecins, qui conseillent l'utilisation de préservatifs, quelle que soit la couleur de peau de leur patient, pourquoi ils ne sont jamais traînés menottés devant les chambres correctionnelles de notre pays ?

Non, tout le monde y a échappé et y échappe, sauf Monsieur Camus, ce qui est proprement discriminant finalement.

Voilà, c'est ici une subjectivité poussée jusqu'à un néo-racisme qui ne veut pas dire son nom : selon ces associations et ces magistrats, le préservatif serait salubre pour le Français et la Française, mais il est raciste de le proposer à l'Africain.

Alors on pose la question qui fâche : qui est le plus humaniste dans l'affaire, Monsieur Camus qui propose de sauver l'Africain, ou ces extorqueurs de fonds racistes envers le Noir du continent ébène, qui veulent le laisser se noyer avec une MST pour faire prospérer leur petite entreprise ?

Vous voyez où va se nicher la recherche du profit de ces associations et de ces magistrats ?..

En dernier ressort, c'est toujours le natif d'Afrique le cocu de l'univers – à se demander si ce continent n'a pas été maudit des dieux dès sa création, car pillé avec constance par les « marchands du Temple »...

« Jésus, reviens vite, ils sont tous devenus c-o-n-s »  
pourrait caricaturer Charlie un de ces jours...

**Jean d'Acre**